

Réf: Dossier 461157

Avis de constitution

SOCIETE « CALO PLUS INTERNATIONAL »

Siège Abidjan Abobo carrefour mauritanien, Lot
1075, Section AL, 04 BP 601 Abidjan 04, Lot 1075, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/10/2025 , et enregistrés le 23/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CALO PLUS INTERNATIONAL »

Objet : La Calorifuge, La Chaudronnerie, La Tuyauterie, La Peinture, La Gaine, La Fumisterie.

? Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Abobo carrefour mauritanien, Lot 1075, Section AL, 04 BP 601 Abidjan 04, Lot 1075, Ilot 0

Dirigeant(s) M AKE MARTIN EGNOHAM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-12739 du 10/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°75832/GTCA/RC/2025 du 10/12/2025

